

PROJET D'ETABLISSEMENT 2019/2026

(extraits / synthèse)

« Un conservatoire métropolitain, ouvert à de nouveaux publics, impliqué dans l'enseignement supérieur et les relations internationales ».

2015 : renouvellement du label CRR

2017 : état des lieux

2018/2019 : concertation

2019 : rédaction, validation

2020/2026 : application et évaluation

QU'EST-CE QU'UN PROJET D'ETABLISSEMENT ? – QU'EST-CE QU'UN CONSERVATOIRE EN 2019 ?

Le projet d'établissement

Requis par le Ministère de la Culture, le projet d'établissement permet de faire un point concerté sur le fonctionnement du conservatoire et de dégager des orientations en matière de fonctionnement et d'évolution sur une période donnée. Un protocole d'évaluation est également mis en place : il s'agit tous les ans d'éditer et de présenter en conseils (pédagogique et d'établissement) un rapport d'activité insistant sur les aspects de réalisation du projet.

Les Conservatoires aujourd'hui

Lieux d'enseignements, de transmission du patrimoine, d'orientation des apprentis artistes, vecteurs de lien social et d'enrichissement des personnes, éléments incontournables de la politique culturelle et éducative du territoire tant en matière de formation que de diffusion... les conservatoires vivent actuellement la plus grande mutation de leur histoire.

Aujourd'hui, outre l'enseignement artistique spécialisé (apprentissage musical, chorégraphique et théâtral), ils doivent répondre à des missions :

- d'éducation artistique et culturelle
- de création et de diffusion
- d'accompagnement et de développement des pratiques artistiques des amateurs
- de sensibilisation et de formation culturelles des publics
- d'animation de la vie culturelle
- de centre de ressources (documentation, information, orientation, conseil...)

Si ces nouvelles missions ont des incidences directes sur l'enseignement artistique (ouverture, pluridisciplinarité, transversalité, pédagogie de projet...), elles renforcent la place du conservatoire dans la cité. En effet, nos établissements deviennent des lieux de rencontres, relais essentiels des politiques publiques et culturelles. Vecteurs de lien social, ils participent à la formation des citoyens en croisant les publics, les pratiques et les esthétiques. Ces mutations, qui légitiment la présence des conservatoires au sein des collectivités territoriales, nécessitent un accompagnement des équipes pédagogiques et administratives ainsi qu'une mise en adéquation des moyens humains et financiers. Car, si les Conservatoires s'affirment en tant qu'établissements culturels à part entière, ils demeurent, de par l'histoire et l'appellation, des lieux d'apprentissage privilégiés du langage artistique. Il revient alors aux équipes, conduites par le directeur, de trouver un équilibre dans ce nouvel environnement.

Le conservatoire de Montpellier Méditerranée Métropole, aborde ces changements avec enthousiasme et pragmatisme, en se donnant pour objectif de répondre du mieux possible aux attentes de son territoire.

AXE 1/ UN CONSERVATOIRE METROPOLITAIN

ENJEU 1 : UN ENSEIGNEMENT SPECIALISE COHERENT ET ATTRACTIF

Grâce au déménagement imminent, le CRR pourra remplir l'ensemble des missions qui lui sont confiées par le Ministère de la Culture et de la Communication et par Montpellier Méditerranée Métropole. L'enseignement artistique spécialisé étant la principale, le présent enjeu consiste à la compléter tant au niveau qualitatif que quantitatif. Les autres missions (médiation, éducation artistique, ressources, conseils, réseau...), pour la plupart inédites ou en gestation, constituent les AXES 2 et 3 de ce projet.

ETAPE 1 : MAINTIEN DU LABEL « CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL »

La première étape ambitionne de répondre aux injonctions de la dernière Inspection du Ministère de la Culture et de la Communication (décembre 2015) portant sur le renouvellement du label « Conservatoire à Rayonnement Régional ». Ainsi, outre le maintien de l'offre actuelle et quelques réajustements mineurs dans certaines disciplines, il s'agit de finaliser les cursus et les offres d'enseignement spécialisé en MUSIQUE (Jazz, Musiques Actuelles, Musiques Anciennes, Filière voix sous forme de Classe à Horaires Aménagés), en DANSE (Jazz, Cursus CHAD Collège, Cycle 1 commun « classique / contemporain »), en THEATRE (Finalisation du cursus complet et création de Classes à Horaires Aménagés).

ETAPE 2 : L'EXCELLENCE DANS TOUS LES DOMAINES

Une des caractéristiques du CRR de Montpellier 3M est de s'être toujours distingué par la qualité de ses enseignants et par conséquent de ses élèves. L'indicateur « élèves du CRR admis dans les pôles supérieurs, conservatoires supérieurs en France ou à l'étranger » est particulièrement révélateur. Il s'agit donc d'amplifier cette dynamique en renforçant le pôle pédagogique, en encourageant la recherche, la réflexion, la formation des enseignants et des équipes et en promouvant les actions innovantes, transversales et multidisciplinaires.

ETAPE 3 : ATTEINDRE LE NOMBRE DE 2200 INSCRITS

Selon une étude du DEPS Ministère de la Culture, en France, en 2009 la population des CRR oscillait entre 1200 et 2500 élèves. Ces chiffres, bien qu'ils ne prennent pas en considération les réseaux locaux (écoles associatives, écoles de quartier, etc.) offrent une indication quant à la place de l'enseignement artistique spécialisé initial au sein des collectivités. A la faveur du nouvel équipement, le CRR pourra accueillir 2200 élèves.

ENJEU 2 – ANIMER LE RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE INITIAL METROPOLITAIN



*En 2015, dans le cadre du schéma de mutualisation métropolitain, une étude relative à l'enseignement musical initial a été réalisée par la Direction de la Culture et du Patrimoine. Celle-ci a abouti à la création d'un service de coordination de l'enseignement artistique initial qui a élaboré la **Charte des Ecoles Associées au Conservatoire**.*

Aujourd'hui, il existe un réseau comprenant :

- 5 écoles municipales et une école associative intercommunale (qui bénéficient d'un label pédagogique, des ressources du CRR et d'une aide au fonctionnement)
- 7 écoles associatives (qui bénéficient d'un label pédagogique et des ressources du CRR).

ETAPE 1 : COMPLETER L'EXISTANT : PERENISER LA COORDINATION DU RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE INITIAL METROPOLITAIN

ETAPE 2 : METTRE EN RESEAU LES OFFRES MONTPELLIERAINES

ETAPE 3 : COORDONNER UN RESEAU GLOBAL INTEGRANT L'ENSEMBLE DES COMMUNES ET LA VILLE CENTRE

Enfin, en parallèle à cette troisième étape (et en fonction de son degré de réalisation), compléter le réseau par les écoles et associations dispensant des cours de danse et de théâtre.

AXE 2/ UN CONSERVATOIRE OUVERT A DE NOUVEAUX PUBLICS

ENJEU 1 : L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Complément indispensable de l'Enseignement Artistique Spécialisé (cours traditionnels dispensés au CRR), l'Education Artistique et Culturelle (EAC) a pour objectif d'initier les enfants et les jeunes à un rapport direct aux œuvres [...], à l'approche analytique et cognitive de l'appropriation des œuvres [...], à la pratique effective dans le cadre d'ateliers. Dans les faits, il s'agit, à la faveur de multiples partenariats (Education Nationale, collectivités locales, établissements culturels, etc.), de s'inscrire dans une offre territoriale globale à destination des enfants de la maternelle au lycée.

ETAPE 1 : RECENSEMENT DES ACTIONS EN COURS

Depuis 2015, le CRR investit le champ de l'Education Artistique et Culturelle. Progressivement, nous sommes passés d'actions ponctuelles à des interventions régulières intégrées au fonctionnement de l'établissement. Le CRR propose, entre autres : des journées de sensibilisation et de découverte ouvertes à tous, des concerts scolaires, des formations de formateurs (direction de chœur) et le dispositif DEMOS.

« DEMOS - dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale - est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Ce projet à dimension nationale, coordonné par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, est destiné à des enfants habitant des quartiers relevant de la politique de la ville, ainsi que dans des zones rurales. Il agit là où l'accès à l'éducation artistique et culturelle est rendu difficile en raison de facteurs économiques et sociaux ou de l'éloignement géographique des structures d'enseignement. Demos a pour but d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine classique et de contribuer à leur bonne insertion sociale. Il est bâti sur une coopération professionnelle forte entre acteurs de la culture et du champ social. »

Plaquette de présentation de DEMOS, Philharmonie de Paris

ETAPE 2 : STRUCTURER ET COMPLETER L'OFFRE

Outre les actions présentées ci-dessus, il s'agit pour le CRR de Créer une unité « Education Artistique et Culturelle » afin de coordonner et d'assurer le suivi de l'ensemble des actions, de gérer un DEMOS 2, d'élaborer un plan d'intervention en milieu scolaire, et de mettre en œuvre des présentations d'instruments pour les écoles, des « boîtes à musique » pour les collèges, d'intervenir auprès de la petite enfance, de proposer des « parcours » danse et théâtre...

ENJEU 2 : LA MEDIATION CULTURELLE

Située à l'intersection du culturel, de l'éducation, de la formation continue et du loisir, la médiation culturelle s'inscrit dans le champ de ce que l'on appelle l'éducation informelle. A la différence de l'éducation, au sens usuel du terme, l'éducation informelle n'est ni obligatoire, ni contrainte par un programme exhaustif à dispenser, ni par une validation des acquis à organiser. Ces visées sont tout à la fois éducatives (sensibilisation, initiation, approfondissement...), récréatives (loisir) et citoyennes (être acteur de la vie de la cité). [...] La médiation culturelle regroupe l'ensemble des actions qui visent à réduire l'écart entre l'œuvre, l'objet d'art ou de culture, les publics et les populations. [...] **En fonction des projets, la médiation culturelle valorise des approches complémentaires : la démocratisation culturelle (accès du plus grand nombre aux valeurs patrimoniales) et la démocratie culturelle (valorisation des expressions culturelles des populations). Elle ambitionne de travailler conjointement au niveau du sens (la vie avec la pensée) et au niveau du vivre ensemble.**

ETAPE 1 : CREER UN SERVICE DEDIE ET RENFORCER LES OFFRES SUIVANTES

Dans ce contexte, le CRR souhaite d'ici 2026, à la lumière de ses connaissances empiriques et de ses premières expériences, prioriser les actions de médiation comme suit : **Médiation culturelle à caractère social et Médiation culturelle à destination des publics en situation d'éloignement ou empêchés** : Action avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) / Collaboration avec le CCAS (EPAHD)... / Formation des enseignants au travail avec ces nouveaux publics / En lien avec les projets DEMOS 1 et 2 : développer des actions types « CREA MOSSON » fédérant des publics d'horizon divers (élèves du CRR, associations, scolaires, etc.) / Activités complémentaires avec les associations et structures déjà existantes / création d'un espace dédié au sein de l'établissement : « hand'arts »...

ETAPE 2 : FAVORISER LA TRANSVERSALITE ET LA REFLEXION

Transversalité : Depuis quelques années, le CRR développe des actions de médiation en collaboration avec des lieux culturels métropolitains (médiathèques, musées, écolothèque...). Ces coproductions, qui favorisent le croisement des équipes, des élèves et des publics sont à pérenniser.

Réflexion : Comme énoncé dans l'avant-propos du projet d'établissement : « les conservatoires vivent actuellement la plus grande mutation de leur histoire. [Celle-ci], qui légitim[e] la présence des conservatoires au sein des collectivités territoriales, nécessit[e] un accompagnement des équipes pédagogiques et administratives »

Ainsi, au-delà des nécessaires et indispensables formations conventionnelles (plan individuel de formation, semaine de formation en intra organisée à la rentrée, etc.), il est capital de prolonger la dynamique

- en favorisant la présence des personnels du CRR à des colloques, congrès, journées... organisées par des structures partenaires (ex : Centre Chorégraphique National ICI Montpellier, Université de Montpellier...)
- en organisant ou en accueillant des colloques, congrès, séminaires... en présence d'éminents spécialistes des thématiques concernées : dans ce sens, depuis 4 ans, le CRR a reçu les journées de la voix (avec l'ARPA), les journées des métiers (avec la Philharmonie de Paris), les journées DEBUSSY (avec l'Université Paul Valéry Montpellier III), un congrès national de l'association Conservatoires de France – intervention d'Edgard MORIN -, des journées pédagogiques de l'association des professeurs de formation musicale, un congrès de l'association des professeurs de formation musicale. Il s'agit donc de perpétuer cela, en priorisant les thématiques du projet d'établissement à savoir modalité, oralité, nouvelles technologies (cf. version complète du projet d'établissement).

AXE 3/ UN CONSERVATOIRE IMPLIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

ENJEU 1 : RENFORCER NOTRE OFFRE DE FORMATION PRE PROFESSIONNELLE ET SUPERIEURE

Depuis le Moyen-Age, Montpellier est connu pour ses prestigieuses universités. En 2008, alors que le Ministère proposait la création de Pôles Supérieurs en musique et en danse, le choix avait été fait de ne pas candidater. Aujourd'hui, grâce au nouvel équipement et à de nouvelles opportunités (locales et nationales) l'implication dans l'enseignement supérieur apparaît comme incontournable afin de maintenir un haut niveau qualitatif et être à la hauteur des attentes de notre territoire.

ETAPE 1 : LES CLASSES PREPARATOIRES

La loi LCAP de 2016 et ses décrets et arrêtés d'application, permettent aux Conservatoires d'ouvrir des « classes préparatoires à l'enseignement supérieur ». En octobre 2018, la Métropole de Montpellier 3M a autorisé son établissement à solliciter ces habilitations. A ce jour, le CRR dispose

de l'agrément en musique (détails des disciplines disponible sur le site internet) et d'un avis favorable de la DRAC en théâtre. Concernant la danse, un dossier a été déposé récemment en partenariat avec les autres conservatoires de l'ex Languedoc-Roussillon.

Concrètement : les élèves concernés deviennent des étudiants (avec tous les avantages liés au statut) et disposent d'enseignements étoffés (master classes garanties et disciplines complémentaires). **Le CRR 3M a été le premier conservatoire du grand sud à obtenir le label l'année dernière !**

ETAPE 2 : LES LICENCES « INTERPRETES » ET AUTRES ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Depuis 12 ans, le Département Musique – Musicologie de l'Université Paul Valéry propose aux étudiants inscrits dans les cycles 3 du conservatoire une licence « musicien interprète ». Dans la pratique, il s'agit de rendre cohérents les emplois du temps tout en valorisant les compétences et les complémentarités de chaque structure. Actuellement, à l'issue des 3 années de licence, les étudiants sortent avec une licence de musicologie qui, s'ils souhaitent intégrer un pôle supérieur, leur permet d'obtenir de nombreuses équivalences. Du côté du conservatoire, les étudiants n'ont pas d'obligation de résultats, sachant que les cursus suivis ne relèvent que de l'enseignement initial ou préprofessionnel. Ils peuvent indifféremment suivre un parcours amateur, être inscrits en cycle spécialisé ou en classe préparatoire et passer un DEM ou un CEM. Outre l'enseignement artistique supérieur, certains conservatoires, implantés sur des territoires estudiantins, ont innové en développement des partenariats avec des établissements et des filières types écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, Licence Tourisme, etc. A l'instar de l'Institut Polytechnique de Grenoble qui propose un statut « art-études » destiné aux étudiants des classes préparatoires et des écoles d'ingénieurs qui désirent allier leurs études scientifiques et artistiques, le CRR de Montpellier 3M souhaite entreprendre des démarches afin de créer un dispositif similaire.

ETAPE 3 : CREER DES FILIERES SUPERIEURES SPECIALISEES

- MUSIQUES MEDIEVALES / De l'opportunité de la présence du Centre International de Musiques Médiévales (CIMM).

Depuis 4 ans, la direction du Conservatoire a saisi l'opportunité d'une collaboration étroite avec le CIMM. En effet, la qualité scientifique, artistique et pédagogique des intervenants et de l'équipe fondatrice (dont Gisèle Clément, Docteur en Musicologie, Maître de conférences et spécialiste des musiques médiévales) fait de ce centre, un lieu unique en Europe au niveau de l'approche historique et de son interaction avec le monde contemporain.

- DIRECTION DE CHŒURS ET AUTRES DISCIPLINES

Dans un second temps, d'autres disciplines ou esthétiques fortement implantées et représentées sur le territoire métropolitain pourraient faire l'objet d'une demande d'habilitation « DNSPM ». C'est le cas de la direction chœur et du Jazz.

ENJEU 2 – S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE RAYONNEMENT A L'INTERNATIONAL

Compléter son parcours étudiant par une expérience internationale s'avère souvent déterminant dans la carrière d'un artiste. Le croisement des pratiques, des habits, des coutumes, des modes de pensées... procède de l'enrichissement humain et intellectuel promu par l'équipe du conservatoire. Par ailleurs, Montpellier Méditerranée Métropole, fort d'une longue tradition d'ouverture et d'échanges et dotée d'équipement de renommée internationale (Musée Fabre, MONTPELLIER CONTEMPORAIN, Réseau des Médiathèques...), contribue activement à cette émulation artistique internationale.

D'ores et déjà, le CRR :

- Collabore avec le service des relations internationales de la Ville de Montpellier,
- Construit un dossier de demande de financement « ERASMUS + » avec le CIMM (Centre International de Musiques Médiévales),
- Accueille des étudiants étrangers (droit commun),
- Participe matériellement aux échanges organisés par l'APEC (rencontres estivales avec les villes de Cambridge et de Heidelberg),
- Est inscrit dans un réseau de coopération internationale via l'adhésion de son directeur à l'Association Européenne des Conservatoires...

Pour les 6 prochaines années, le CRR propose :

- La création d'un bureau des relations internationales,
- L'inscription de certaines formations (classes préparatoires, DNSPM, licences musiciens interprètes...) dans une offre européenne et internationale via des dispositifs types : ERASMUS et ERASMUS +,
- La programmation prioritaire, dans le cadre des saisons culturelles, des offres pédagogiques et artistiques provenant des établissements d'enseignement musicaux, chorégraphiques et théâtraux des villes jumelles à Montpellier.

N'hésitez pas à consulter la version complète du projet d'établissement 2019/2026 du CRR Montpellier 3M sur le site internet ainsi que les annexes disponibles auprès du secrétariat de direction sur simple demande.

